



economiesuisse

Opinion

3 novembre 2003

Numéro 20

Impôts de la classe moyenne enfin allégés ?

Actuellement, l'impôt fédéral direct (IFD) discrimine les couples mariés. En raison de la forte progressivité de cet impôt, les couples disposant de deux revenus paient en effet nettement plus d'impôts que les célibataires faisant ménage commun.

Le paquet d'allègements fiscaux sur lequel nous voterons l'an prochain supprimerait cette injustice grâce au modèle du splitting partiel. Les revenus des conjoints continueraient d'être additionnés mais, pour déterminer le taux applicable, le revenu total serait divisé par 1,9. C'est au taux ainsi obtenu que serait imposé le revenu du couple. De plus, la déduction pour enfants passerait de 4 300 à 9 300 francs et les frais de garde pourraient dorénavant être déduits à concurrence de 7 000 francs par enfant. D'autres déductions profiteraient notamment aux familles monoparentales, alors que la déduction forfaitaire pour les primes d'assurance maladie obligatoire serait basée sur la prime cantonale moyenne.

Ce sont surtout les familles de la classe moyenne qui bénéficieraient de cette réforme. Les familles avec deux enfants disposant d'un revenu inférieur ou égal à 70 000 francs seraient totalement exemptées d'IFD. Les revenus jusqu'à 150 000 francs bénéficieraient des allègements les plus importants. La fiscalité de la propriété du logement serait également simplifiée. A partir de 2008, l'imposition de la valeur locative serait supprimée. En contre-partie, l'intérêt de la dette ne pourrait être déduit que pendant dix ans, de manière dégressive, par les contribuables qui acquièrent un logement pour la première fois. Enfin, l'épargne logement bénéficierait d'un traitement favorable. En raison de la loi d'harmonisation fiscale, ces différentes mesures devraient également être adoptées par les cantons. Il en découle que de nombreux contribuables verraient baisser leurs impôts cantonaux et communaux.

Il est dans l'intérêt de tous, particuliers et entreprises, que la charge fiscale recule. L'emprise de l'Etat n'a cessé d'augmenter ces dix dernières années. En comparaison internationale, la position de la Suisse ne cesse de se détériorer et aucun changement de cap ne se dessine. Au contraire, la charge fiscale menace de s'alourdir encore puisque le Conseil fédéral et le Parlement veulent augmenter la TVA de 1,8 point dans le but de financer les assurances sociales. Cette future hausse d'impôt, qui nécessitera heureusement l'assentiment du peuple et des cantons, serait largement supérieure aux effets prévisibles du paquet fiscal. Elle entraînerait en effet une hausse d'impôts de plus de 4 milliards de francs, alors que la réduction due aux allègements précités ne s'élèverait qu'à deux milliards au maximum !

Dans cette perspective, il conviendra d'autant plus de réduire quelque peu la pression en disant résolument oui au « paquet fiscal » le moment venu.

Jean-Claude Chappuis

Fédération des entreprises suisses
Verband der Schweizer Unternehmen
Federazione delle imprese svizzere
Swiss Business Federation

Carrefour de Rive 1
Case postale 3684 / CH-1211 Genève 3
Téléphone +41 22 786 66 81
Téléfax +41 22 786 64 50
www.economiesuisse.ch